

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La défense des paysages du Massif du Mézenc : un nouvel affront au jugement collectif

Panne de Justice pour la défense des paysages du Massif du Mézenc.

Le Conseil d'Etat a, par une décision du 19 décembre 2025, refusé d'admettre les pourvois portés par l'APPEM, la LPO, les communes de Fay sur Lignon, Mars, St Julien d'Intres, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Club ULM des Vastres, et une quinzaine d'habitants du Plateau.

Ce faisant le Conseil d'Etat a refusé d'examiner au fond les nombreux arguments soulevés contre les grandes fragilités de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Lyon du 19 décembre 2024 : appréciation positive des capacités techniques et financière du promoteur sans tenir compte de ses difficultés économiques actuelles, refus de réexamen de la question de l'atteinte aux paysages malgré des critiques nouvelles déterminantes (absence du Mont Signon dans les photomontages de l'étude paysagère !), méconnaissance du principe du contradictoire dès lors qu'un mémoire du promoteur ne nous a pas été transmis tout en étant « recopié » par la CAA de Lyon, validation d'une étude d'impact vieille de 10 ans concluant notamment à l'absence de menaces sur les espèces protégées, notamment de rapaces....tandis que des données précises produites par la LPO, en mars 2024 apportent la preuve de risques caractérisés sur ces espèces.

Comment ne pas voir dans cette séquence un déni de Justice en même tant qu'un profond mépris pour l'ensemble des acteurs, spécialistes de notre territoire, qui eux s'étaient prononcés défavorablement sur ce projet : avis critiques des services instructeurs de l'Etat, de l'Architecte des Bâtiment des France, avis défavorables de la CNDPS, de l'Enquête publique (90% d'avis défavorables émanant dans leur très grande majorité des riverains, 3 enquêteurs publics unanimes), de nombreuses communes riveraines (Fay sur Lignon, Mars, St Agrève, le Chambon sur Lignon) de la SPPEEF, de la LPO, de la FNE, refus du Préfet de Haute Loire (confirmé par le TA de Clermont Ferrand)....

Toutes ces voix expertes et locales en matière de protection des paysages et de l'environnement, qui connaissent intimement notre territoire et son patrimoine, ont mis en évidence l'impact dévastateur que la construction de nouvelles éoliennes pourrait avoir : dégradation du paysage, perte de biodiversité et atteinte à la valeur historique et culturelle de notre région. Elles ont été balayées d'un revers de main.

Aujourd'hui, l'autorisation donnée pour la construction de 5 éoliennes aux Vastres ne peut plus être contestée devant les tribunaux. Le combat contre ce projet doit donc prendre d'autres formes. Chacun est face à ses responsabilités.

Les élections municipales sont un moment de choix, spécialement celles des Vastres, car c'est bien ce conseil municipal et son Maire qui portent la responsabilité de ce projet.

Quant à nous (APPEM et Collectif des habitants) nous devons envisager d'autres actions pour faire entendre notre voix, protéger notre patrimoine, et rappeler à tous que les paysages sont le reflet de notre histoire et de notre identité collective. Pour échanger collectivement sur ces actions qui pourraient être engagées nous donnons rendez-vous à tous les amoureux et toutes

les amoureuses du Plateau (ou tout ceux et à toutes celles qui partagent ces idées) : samedi 31 janvier 2026, Salle des fêtes de Fay sur Lignon.

Pour l'APPEM

Pour le Collectif